

Le député a mentionné quelque chose de tout à fait pertinent dans le débat d'aujourd'hui, c'est Transport 2000, cet organisme non gouvernemental sans aucune espèce d'affiliation politique. Il s'agit d'un organisme qui a toujours fourni au pays des commentaires objectifs et utiles sur la politique des transports du gouvernement. Pour la première fois depuis plusieurs années, le gouvernement lui a signifié qu'il ne renouvelerait pas la subvention tout à fait gracieuse, sans aucune affiliation qui lui était habituellement versée. L'an dernier, elle s'élevait à environ \$48,000.

● (1630)

Je présume que les évaluations objectives et non partisans de Transport 2000 ne répondaient pas aux critères adoptés pour la production de publications de luxe à Washington et de films souvenirs pour le premier ministre. Transport 2000 a appris qu'en raison de ses critiques objectives et honnêtes de la politique des transports du gouvernement, la subvention de \$48,000 qu'il a reçue l'an dernier ne serait pas renouvelée l'an prochain. Le gouvernement n'est pas intéressé à entendre des commentaires non partisans et objectifs sur sa politique des transports et je trouve cela déplorable.

En fait, je trouve inadmissible qu'une maigre subvention de \$48,000 qui rapportait tant à tous les Canadiens et qui rappelait occasionnellement le gouvernement à l'ordre soit abolie à une époque où le premier ministre et son entourage dépensent des \$50,000 et des \$100,000 par jour pour vivre comme de véritables nababs à Paris, New York et Washington. Je trouve révoltant que Transport 2000 perde sa subvention annuelle de \$48,000 à une époque où le gouvernement dépense plus de \$50,000 par jour pour qu'un avion Hercule transportant deux wagonnettes remplies de matériel vidéo et de techniciens suive le premier ministre autour du monde pour faire des vidéos.

Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les Canadiens ne sont pas intéressés à des versions locales de *Bedtime for Bonzo* et de *The Life of Brian* telles qu'improvisées par le premier ministre dans ses déplacements à l'étranger. Ce qu'ils veulent, ce sont des reportages objectifs et les services compétents que Transport 2,000 fournit aux consommateurs du Canada depuis tellement d'années et qui sont maintenant menacés parce que le gouvernement a décidé que cet organisme n'est pas suffisamment docile. Je trouve cela tragique.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je poser une question au député?

M. Tobin: Bien sûr.

M. Benjamin: Je comprends sa réaction au sujet de la subvention de Transport 2,000. Sait-il que le cabinet du ministre des Transports (M. Mazankowski) a eu recours aux services de Transport 2,000 il y a un an et demi et qu'il doit \$138,85 depuis à cet organisme? Non seulement le gouvernement a-t-il coupé les vivres à cet organisme, mais il refuse aussi de payer ses factures. Je voudrais savoir ce que le député en pense.

Marine marchande du Canada—Loi

M. le Président: C'était une intervention. Je répète qu'il ne s'agit pas d'un recours au Règlement et je refuse donc d'autoriser cette intervention.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il me semble qu'on peut invoquer le Règlement pour demander au député qui a la parole l'autorisation de lui poser une question. Le député a dit oui et j'ai posé ma question. Que faut-il de plus?

M. le Président: Il faut une décision de la Chambre qui le permette.

M. Tobin: Monsieur le Président, non seulement est-ce tragique que la subvention de cet organisme impartial ait été supprimée, mais c'est encore plus difficile de comprendre pourquoi cette facture n'a toujours pas été payée après plus d'un an. Je remercie le député d'avoir signalé cette question à la Chambre et au ministre lui-même. Apparemment, son secrétaire parlementaire a décidé de prendre une pause ou bien il répond au téléphone. A cause de l'intervention du député, nous pourrions peut-être réparer cette petite injustice en même temps que nous essayons d'expliquer aux Canadiens l'injustice encore plus grande causée par l'article 4 du projet de loi C-75.

Quand le gouvernement a présenté ce projet de loi à la Chambre à l'étape de la troisième lecture il y a environ deux semaines, le secrétaire parlementaire a signalé aux députés que diverses associations importantes de navigation du Canada appuyaient l'initiative prise par le gouvernement dans l'article 4. Il a dit que la *Great Lakes Waterways Development Association* appuyait l'article 4. Qu'est-il arrivé à ce moment-là, monsieur le Président? Dès le lendemain, oh! surprise, tous les députés et sénateurs ont reçu un télex de l'association. On aurait pu s'attendre que ce télex confirme que l'association était d'accord avec le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall). Mais non, ce n'était pas le cas. Le télex il commence par le mot «contrairement». Savez-vous ce que cela signifie, monsieur le Président? Ce mot signifie d'une manière contraire, opposée et inverse. Voici ce que dit le télex: «Contrairement à l'impression que peut avoir donné» le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, la *Great Lakes Waterways Development Association* n'appuie pas maintenant et n'a jamais appuyé l'article 4 du projet de loi C-75. Ce projet de loi devrait être modifié de façon à supprimer l'article 4».

Il est extrêmement important de faire une mise au point, car nous ne voudrions pas laisser croire qu'il y a au Canada des gens ayant l'esprit suffisamment tordu ou obtus pour approuver l'article 4 du projet de loi C-75.

Le secrétaire parlementaire a donné l'impression que *Canada Steamship Lines* appuyait cette mesure. Il a laissé entendre que cette grande société canadienne l'appuyait et que c'était une bonne raison pour l'adopter. Quoi qu'il en soit, le lendemain, la société en question envoyait le télex suivant au ministre des Transports: